

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "A" - BNP PARIBAS DYNAMIQUE 6 MOIS (FR0007035365)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Obligations et autres titres de créance internationaux, le FCP a pour objectif, sur une durée minimum de placement de 6 mois, d'obtenir une performance supérieure à celle de l'EONIA (Euro Overnight Index Average) capitalisé (Indicateur de référence) diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés au FCP.

Caractéristiques essentielles du FCP :

Le FCP est investi en produits de taux : titres de créances négociables et/ou obligations, à taux fixe et/ou à taux variable.

Le gérant ne s'impose aucune restriction géographique concernant le pays d'émission de ces titres. Ces titres devront néanmoins être libellés en devises des pays membres de l'OCDE. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-après ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique, mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Ces titres acquis en direct et émis par des émetteurs internationaux pourront, au moment de leur acquisition, avoir une notation supérieure ou égale : A3 (Standard & Poor's) ou P3 (Moody's) ou équivalente pour les instruments du marché monétaire à faible sensibilité - et BBB - (Standard & Poor's) ou Baa3 (Moody's) pour les obligations de type "Investment Grade". En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur se substituera à cette dernière. Les notations mentionnées ci-dessus ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique, mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

La dette privée peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

Le FCP est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de -1 à +3.

Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture et/ou en exposition du portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit et/ou de change, ainsi que dans le cadre d'opérations d'arbitrage.

Le FCP expose le porteur de la zone Euro à un risque de change dans la limite de 30% maximum de l'actif net.

Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas Securities Services du lundi au vendredi à 13 heures. Les ordres centralisés un jour donné à 13 heures sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour et réglés dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Autres informations : Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 6 mois. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP ;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».

Le FCP est dans la catégorie 1 du fait que ce FCP investit dans différentes catégories d'actifs. Son portefeuille comporte généralement une très faible proportion d'actifs à risque et une part importante d'actifs moins risqués, d'où le niveau de l'ISRR.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments auxquels le FCP est exposé.
- **Risque de liquidité :** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un laps de temps raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0,50 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,44 % ^(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

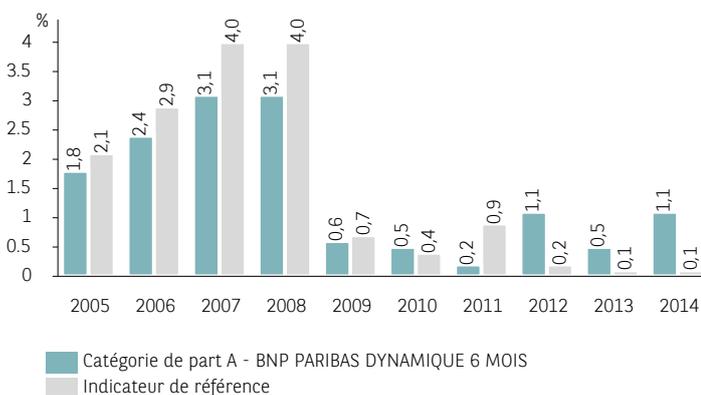
Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, consultable via le site Internet www.bnpparibas-ip.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 9 août 1999 ;
- La part a été créée le 9 août 1999 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euros.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- La valeur liquidative du FCP est disponible sur le site Internet www.bnpparibas-ip.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal. Les DIC1 des autres catégories de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP Paribas Asset Management - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2015.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "I" - BNP PARIBAS DYNAMIQUE 6 MOIS (FR0010478735)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Obligations et autres titres de créance internationaux, le FCP a pour objectif, sur une durée minimum de placement de 6 mois, d'obtenir une performance supérieure à celle de l'EONIA (Euro Overnight Index Average) capitalisé (Indicateur de référence) diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés au FCP.

Caractéristiques essentielles du FCP :

Le FCP est investi en produits de taux : titres de créances négociables et/ou obligations, à taux fixe et/ou à taux variable.

Le gérant ne s'impose aucune restriction géographique concernant le pays d'émission de ces titres. Ces titres devront néanmoins être libellés en devises des pays membres de l'OCDE. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-après ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique, mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Ces titres acquis en direct et émis par des émetteurs internationaux pourront, au moment de leur acquisition, avoir une notation supérieure ou égale : A3 (Standard & Poor's) ou P3 (Moody's) ou équivalente pour les instruments du marché monétaire à faible sensibilité - et BBB - (Standard & Poor's) ou Baa3 (Moody's) pour les obligations de type "Investment Grade". En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur se substituera à cette dernière. Les notations mentionnées ci-dessus ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique, mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

La dette privée peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

Le FCP est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de -1 à +3.

Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture et/ou en exposition du portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit et/ou de change, ainsi que dans le cadre d'opérations d'arbitrage.

Le FCP expose le porteur de la zone Euro à un risque de change dans la limite de 30% maximum de l'actif net.

Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas Securities Services du lundi au vendredi à 13 heures. Les ordres centralisés un jour donné à 13 heures sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour et réglés dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Autres informations : Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 6 mois. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP ;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».

Le FCP est dans la catégorie 1 du fait que ce FCP investit dans différentes catégories d'actifs. Son portefeuille comporte généralement une très faible proportion d'actifs à risque et une part importante d'actifs moins risqués, d'où le niveau de l'ISRR.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments auxquels le FCP est exposé.
- **Risque de liquidité :** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un laps de temps raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0,50 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,11 % ^(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	20% de la surperformance au-delà de l'EONIA capitalisé +0,2%

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
(*)

Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

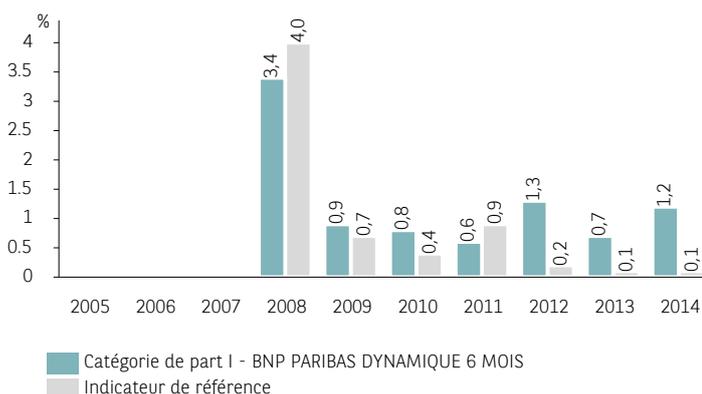
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

La commission de performance prélevée au titre de l'exercice précédent clos en 2014 est égale à 0,2341% de l'actif net.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, consultable via le site Internet www.bnpparibas-ip.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 9 août 1999 ;
- La part a été créée le 1er juin 2007 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euros.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- La valeur liquidative du FCP est disponible sur le site Internet www.bnpparibas-ip.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal. Les DICJ des autres catégories de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP Paribas Asset Management - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2015.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "P" - BNP PARIBAS DYNAMIQUE 6 MOIS (FR0010478727)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Obligations et autres titres de créance internationaux, le FCP a pour objectif, sur une durée minimum de placement de 6 mois, d'obtenir une performance supérieure à celle de l'EONIA (Euro Overnight Index Average) capitalisé (Indicateur de référence) diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés au FCP.

Caractéristiques essentielles du FCP :

Le FCP est investi en produits de taux : titres de créances négociables et/ou obligations, à taux fixe et/ou à taux variable.

Le gérant ne s'impose aucune restriction géographique concernant le pays d'émission de ces titres. Ces titres devront néanmoins être libellés en devises des pays membres de l'OCDE. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-après ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique, mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Ces titres acquis en direct et émis par des émetteurs internationaux pourront, au moment de leur acquisition, avoir une notation supérieure ou égale : A3 (Standard & Poor's) ou P3 (Moody's) ou équivalente pour les instruments du marché monétaire à faible sensibilité - et BBB - (Standard & Poor's) ou Baa3 (Moody's) pour les obligations de type "Investment Grade". En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur se substituera à cette dernière. Les notations mentionnées ci-dessus ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique, mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

La dette privée peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

Le FCP est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de -1 à +3.

Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture et/ou en exposition du portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit et/ou de change, ainsi que dans le cadre d'opérations d'arbitrage.

Le FCP expose le porteur de la zone Euro à un risque de change dans la limite de 30% maximum de l'actif net.

Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas Securities Services du lundi au vendredi à 13 heures. Les ordres centralisés un jour donné à 13 heures sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour et réglés dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Autres informations : Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 6 mois. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← → Risque plus élevé
Rendement potentiellement plus faible ← → Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP ;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».

Le FCP est dans la catégorie 1 du fait que ce FCP investit dans différentes catégories d'actifs. Son portefeuille comporte généralement une très faible proportion d'actifs à risque et une part importante d'actifs moins risqués, d'où le niveau de l'ISRR.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit** : risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments auxquels le FCP est exposé.
- **Risque de liquidité** : Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un laps de temps raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0,50 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,28 % ^(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	20% de la surperformance au-delà de l'EONIA capitalisé +0,05%

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
(*)

Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

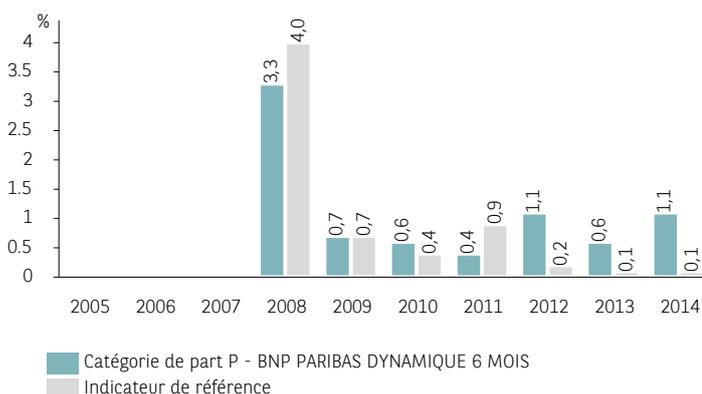
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

La commission de performance prélevée au titre de l'exercice précédent clos en 2014 est égale à 0,1920% de l'actif net.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, consultable via le site Internet www.bnpparibas-ip.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 9 août 1999 ;
- La part a été créée le 1er juin 2007 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euros.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- La valeur liquidative du FCP est disponible sur le site Internet www.bnpparibas-ip.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal. Les DICJ des autres catégories de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP Paribas Asset Management - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2015.

